

*Forum de la mobilité durable*  
Evolutions juridiques récentes concernant la  
mobilité douce

*31.03.2017*

David Raedler  
*Avocat, membre PROVELO*

# Pourquoi traiter de questions juridiques?

- Question légitime
- L'utilisation du vélo c'est
  - un cadre légal à respecter;
  - des risques de sanctions.
- Mais ce cadre légal c'est aussi
  - un levier pour faire valoir ses droits;
  - des obligations pour les autres usagers de la route.



# Evolutions juridiques récentes

- Sur les sanctions
  - Motion Portmann
- Sur les aménagements
  - Le tourner-à-droite
- Evolutions à venir?
  - Le tourner-à-gauche

# Motion Portmann



PEXELS

# Motion Portmann

- Motion déposée le 14 décembre 2016
  - «Même traitement pour tous les conducteurs en cas de violation des règles de la circulation»
  - But: égalité de sanctions
- Trois volets
  - Alignement des sanctions pour tous les véhicules
  - Obligation des cantons et communes de «bien poursuivre» les infractions liées à un véhicule sans moteur
  - Introduction d'une assurance responsabilité civile obligatoire

# Motion Portmann

- Argumentaire d'opposition
  - LCR: règles similaires mais sanctions différenciées vu les conséquences
  - Atteinte aux compétences des cantons et communes
  - Régime de la vignette supprimé en 2012
    - ..., en raison notamment du vote de plusieurs cosignataires de la motion....

# Motion Portmann

- Réponse du Conseil fédéral (01.02.2017)
  - Le système actuel tient déjà compte de la gravité de la faute du «conducteur»
  - La mise en danger potentielle est nettement plus faible avec un cycle qu'avec une voiture de tourisme
  - C'est aux polices cantonales qu'il appartient de fixer les priorités et l'intensité des contrôles

# Motion Portmann

- Le Conseil fédéral estime que la motion va trop loin
  - Exemple: un cycliste qui roule sur le trottoir avec son vélo risquerait la même sanction que s'il conduisant une voiture
  - Propose de la **rejeter**



PEXELS



# Tourner-à-droite

- En quoi cela consiste?
  - Tourner à droite
  - Aller tout droit (carrefour en T)
- Avantages
  - Adapté aux cyclistes
  - Démarrage dissocié vélos / autres véhicules
  - Gain de temps



*Photo: Nantes Métropole*

# Tourner-à-droite

- Principes applicables
  - Priorité aux autres usagers, dont les piétons
  - Responsabilité du cycliste
  - Uniquement là où un panneau l'autorise



# Turner-à-droite

- A l'étranger
  - Allemagne et Pays-Bas en précurseurs (plusieurs dizaines d'années)
  - France (depuis 2010)
    - Paris, Strasbourg, Nantes, Bordeaux, etc.
    - Existence d'un «Observatoire National des Cédez le Passage Cycliste au Feu» depuis 2012.
  - Belgique (région Bruxelloise)

# Tourner-à-droite

- Et en Suisse?



PEXELS

# Turner-à-droite

- Projet-pilote mené à Bâle-Ville depuis 2013
  - En 2015: projet étendu sur autorisation de l'OFROU
  - Projet mené jusqu'en décembre 2016
  - Résultats devraient être publiés en avril 2017
    - En l'état: aucun accident connu
- Demande formelle déposée par le département des constructions et des transports bâlois visant une modification de la LCR
  - But: autoriser les cantons à pouvoir introduire ces mesures.



Markus Störr

# Tourner-à-gauche

- En quoi cela consiste?
  - Principe
  - Perçu comme une évolution logique du tourner-à-droite



*Photo: Mairie de Paris*

# Tourner-à-gauche

- En quoi cela consiste?
  - Principe
  - Perçu comme une évolution logique du tourner-à-droite
- A l'étranger
  - Testé en août 2016 à Paris
- En Suisse?
  - Nécessite également une modification de la LCR
  - Musique d'avenir



PEXELS

# Une petite jurisprudence pour finir



PEXELS



# Une petite jurisprudence pour finir

- Arrêt du TF 8C\_818/2015 (15.11.2016)
  - Cycliste renversé par une voiture (blessures importantes)
  - Assurance accident a refusé de verser des prestations pour troubles psychiques, notamment car
    - amnésie du cycliste suite à l'accident
    - faute concomitante du cycliste (pas de lumières, alcoolémie, etc.).
  - TF: l'assurance *doit* verser la prestations
    - Accident grave
    - Pas de prise en compte, sur le principe, de la faute du cycliste

Merci pour votre attention!



PEXELS